

Fribourg, le 26 mars 2021

Communiqué de presse

_

SOLUTIONS DE MOBILITÉ POUR LES ENTREPRISES

L'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) promeut une mobilité durable au quotidien, et notamment dans le monde du travail. Un programme incitatif qui prévoit un appui méthodologique et financier à l'élaboration de plans de mobilité est ainsi mis à disposition des entreprises. Dans le cadre de cette action, ces dernières peuvent notamment prétendre au financement d'une partie des abonnements de transports publics (ci-après TP) de leurs collaborateurs.

L'Agglomération s'engage dans le développement des infrastructures et des services de transport à disposition de la population (nouvelles gares, lignes de bus, renforcement des cadences, ...). L'expérience montre qu'une démarche plus proactive est également nécessaire du côté des entreprises pour orienter les collaborateurs vers les modes de déplacement les plus durables. Dans cette optique, les entreprises peuvent jouer un rôle décisif pour inciter au changement d'habitudes en matière de mobilité. Aussi, il s'agit d'un partenariat public-privé proposé par *l'Agglomération*.

L'Agglomération a récemment édité un guide des plans de mobilité d'entreprise, le premier dans le canton de Fribourg, pour un appui méthodologique aux entités qui souhaitent se lancer dans une telle démarche. En outre, un soutien de CHF 1'800 est proposé aux entreprises établies dans l'agglomération fribourgeoise qui souhaitent élaborer un plan de mobilité. Si ce dernier satisfait aux objectifs de report modal, un soutien financier supplémentaire est octroyé en ce qui concerne l'acquisition de l'abonnement JobAbo pour les employés des entreprises participantes, ainsi que pour les entreprises qui ont déjà mis en place un plan de mobilité. L'Agglomération participe au financement de l'abonnement de TP à hauteur de 10 %, en sus de la réduction de 20 % minimum, consentie conjointement par Frimobil (10 %) et l'entreprise intéressée (minimum 10 %). De cette manière, les collaborateurs obtiennent une réduction de 30 % au minimum. Un règlement précisant les conditions concernant l'octroi de soutien en matière de plan de mobilité d'entreprise est disponible sur le site internet de l'Agglomération.

Une série d'ateliers avec les entreprises est prévue dans le courant de l'année 2021, dans la mesure où les conditions sanitaires le permettent. L'objectif est de permettre aux entreprises établies de prendre connaissance de ce programme, d'échanger sur les défis en matière de mobilité et d'envisager des possibilités d'amélioration.

Renseignements:

Eliane Dévaud-Sciboz, Membre du Comité d'agglomération de l'Agglomération Fribourg, responsable mobilité 078 858 03 01

Félicien Frossard, Secrétaire général de l'Agglomération Fribourg, 026 347 21 00

Annexe:

Guide des plans de mobilité